



PROCES VERBAL de l'assemblée générale de la ligue Nouvelle Aquitaine Savate B. F. et d.a. du 1^{er} Juillet 2018

Maison régionale des sports

2 avenue de l'Université 33400 Talence

La réunion débute à 13h30

- **Ordre du jour :**
 - Rapport moral du président
 - Rapport d'activité du secrétaire général
 - Rapport financier du trésorier
 - Election de nouveaux membres pour compléter le comité directeur
 - Proposition d'un nouveau président par le comité directeur
 - Élection du nouveau président et du nouveau bureau pour l'A.G
 - Vote du nouveau règlement intérieur
 - Vote des propositions de tarifs ligue pour la saison 2018-2019
 - Questions diverses

Membres du comité directeur présents: Mr BARRERE Stéphane (Président), Mr BEYRET David (Secrétaire général), Mlle AGARD Capucine (Vice-présidente), Mr THEVENON Herbert (Vice-président), Mlle PEREZ-DIGON Josefina (Vice-Présidente), Mlle TOURRILHES Virginie (Membre), Mr NICOLAS Patrick (Membre), Mlle BONDAT Dorothée (Membre), Mlle KLYMENKO Ievgeniia (Membre), Mlle BENESSE-MEUNIER Melisa (Membre), Mr DUBOIS Jean (Membre), Mr BOURGADE Jean-Gabriel (Membre), Mme PASQUET Maryline (membre) et Mr HAMLILI Abboutalibe (Membre).

Membres excusés: Mr BIBARD Clément (Trésorier), Mlle LECCESE Tonia (Membre) et Mr MASSELIN Eric (Membre).

Présidents de comités départementaux présents : Mlle PEREZ-DIGON Josefina (CD33) et Mlle CHAPEAU Solen (CD19)

Conseillers Techniques départementaux : Mr MIDY Laurent (CTL), Mr DIEZ Phillipe (CTD 33) et Mr PIOUCEAU Cyril (CTD 40).

Invités : Mr BRET Jean-Christophe (Savate Club de la Double), Mme Hélène BRET-FARGEOT (Savate Club de la Double), Mr BONNEAU Jean-Jacques (Dojo Bordeaux Savate Abeille), Mlle LECESSE Florence (Team FF33), HAGOUG Murphi (BFLC), Mlle HERNANDEZ Chloé (KASKA 64) et Mr Olivier Laurent (Savate Boxing Tulliste)

14 membres du CD sur 17 sont présents. Le quorum pour le comité directeur étant respecté (Nombre de présents > 1/3 du total), la réunion peut débuter.

1° Introduction du président et du secrétaire:

Cette assemblée générale reportée fait suite à l'assemblée générale du 24 Mai avortée faute d'un quorum suffisant (seulement 2 départements sur 12 !!!!!). Le secrétaire précise que malgré un délai supplémentaire, il n'y a eu qu'un seul département supplémentaire (Corrèze) ayant depuis envoyé son PV d'AG électorale. A cela, Mr BRET Jean-Christophe et Mr BOURGADE Jean-Gabriel répondent qu'ils ont bien envoyé les leurs (Mr BOURGADE l'a bien envoyé mais sur l'adresse-mail du président au lieu de celui du secrétaire. Aucune trace par contre du PV de la Dordogne). Mr BRET, ne pouvant fournir de preuve, sort le mail du président du CD24 stipulant que ce dernier l'a envoyé à l'adresse mail de la ligue (pas de trace) et qu'étant le seul délégué départemental de la Dordogne présent à la salle (le président et la trésorière du CD24 étant également délégués départementaux étaient absents), il n'aurait pas fait le déplacement pour rien. Le secrétaire s'oppose à sa demande de pouvoir de vote ne trouvant aucune trace de PV d'élection de délégués départementaux de Dordogne (aussi bien dans sa boîte mail que dans celles de la ligue et du président). Pour débloquer la situation, le président demande un vote de confiance à l'assemblée générale pour accorder (ou pas) les pouvoirs de vote à Mr BRET (en tant que délégué de Dordogne) et à Mr BOURGADE (en tant que représentant du club d'Aviron bayonnais).

Pouvoir de vote pour Mr BRET (en tant que délégué départemental de Dordogne) et Mr BOURGADE (en tant que représentant du club Aviron Bayonnais)

Accepté à l'unanimité

Pour clôturer cette situation désagréable, il annonce que pour la prochaine assemblée générale, on se limitera strictement aux statuts (et au futur règlement intérieur si il était accepté) et qu'aucune dérogation ne sera acceptée. Le secrétaire rappelle (encore une unième fois) que pour mandater ses représentants avec pouvoir de vote à l'assemblée générale de la ligue, **les présidents de comités départementaux doivent faire leurs propres assemblées générales d'élections de délégués et envoyer leurs PV à l'adresse mail du secrétaire 15 jours avant l'assemblée de la ligue.**

Liste des délégués départementaux avec pouvoirs de vote :

Mme PASQUET Maryline (CD16 A : 4 voix), Mlle CHAPEAU Solen (CD 19 A : 1 voix), Mr OLIVIER Laurent (CD 19 B : 1 voix), Mr BRET Jean-Christophe (CD 24 A : 4 voix), Mlle PEREZ-DIGON Josefina (CD33 A : 7 voix), Mr. THEVENON Herbert (CD33 B : 7 voix), Mlle KLYMENKO Ievgeniia (CD33 C : 7 voix) et Mr BOURGADE Jean-Gabriel (Aviron bayonnais : 2 voix).

L'incident étant clos, l'ordre du jour peut être abordé.

2° Rapport moral du président, rapport financier du trésorier (représenté par le vice-trésorier Mr THEVENON Herbert) et rapport d'activité du secrétaire.

A tour de rôle, le président fait lecture de son rapport moral, le vice-président Mr THEVENON Herbert (représentant le trésorier absent ce jour) fait lecture du rapport financier et le secrétaire fait lecture de son rapport d'activité (un exemplaire de chaque sera envoyé à l'ensemble des clubs de la ligue en même temps que le PV d'AG). Le secrétaire fait procéder au vote des différents rapports :

Rapport moral du président :

Approuvé à la majorité : 25 votes pour et 8 votes blanc

Rapport financier du trésorier :

Approuvé à la majorité avec 24 votes pour et 9 votes blanc

Rapport d'activité du secrétaire :

Approuvé à l'unanimité

A l'issue de ces trois votes, monsieur Laurent MIDY notre Cadre Technique de Ligue nous fait lecture de son rapport d'activité.

3° Election des nouveaux membres du comité directeur.

Suite à l'exclusion de deux membres sur décision du comité directeur et à la démission d'un troisième membre, trois postes de membres sont vacants. Un appel à candidature avait été lancé par mail et 7 membres ont présenté leur candidature :

Mlle HERNANDES Chloé (KASKA 64 - Pyrénées Atlantique)

Mr HAGOUG Murphy (BFLC - Charente Maritime)

Mr REY Dominique (SPP - Dordogne)

Mr BRET Jean-Christophe (SBF de la Double - Dordogne)

Mme FARGEOT-BRET Hélène (SBF de la Double - Dordogne)

Mr VERGNAUD Aurélien (Impact - Gironde)

Mr TONNEAU Julien (SBF Pays foyen - Gironde)

Le secrétaire annonce que sur les sept candidats, deux ne remplissent pas les prérequis nécessaires (3 années de licences SBF consécutives, voir statuts article 10) pour être élu : Mr REY et Mr VERGNAUD. Le président demande à ce que l'A.G. se prononce afin de valider et d'accepter leur candidature ces deux personnes ayant, au bas mot, une vingtaine d'années de licences.

Vote pour acceptation de candidature de Mr REY et Mr VERGNAUD

Accepté à la majorité avec 24 votes pour et 9 votes contre

Le secrétaire peut procéder à l'élection des membres. Il précise que pour respecter le quota, sur les trois membres, il devra y avoir au minimum une femme.

Résultats du vote :

Mr HAGOUG Murphy : 31 voix
Mlle HERNANDES Chloé : 24 voix
Mr REY Dominique : 22 voix
Mr BRET Jean-Christophe : 9 voix
Mme FARGEOT-BRET Hélène : 9 voix
Mr VERGNAUD Aurélien : 3 voix
Mr TONNEAU Julien : 0 voix

Après dépouillement, sont donc élus membres du comité directeur de la ligue : Mr HAGOUG Murphy, Mlle HERNANDES Chloé et Mr REY Dominique.

4° Présentation d'un nouveau président de la ligue par le comité directeur et élection par l'assemblée générale:

L'assemblée générale se retire et seul reste le comité directeur. Le président prend la parole pour dire que suite à sa démission, le comité directeur va devoir de nouveau désigner un président. Ayant peur des conséquences que pourrait avoir la ligue si un président n'était pas désigné et élu (ce qui placerait la ligue sous-tutelle de la fédération), Mr BARRERE (actuel président) se porte candidat à sa propre succession. Aucun autre candidat. Le secrétaire fait procéder au vote :

Désignation de Mr BARRERE Stéphane comme président de la ligue Nouvelle-Aquitaine SBF&da.

Acceptée à la majorité avec 11 voix pour, 1 voix contre et 4 votes blanc

L'assemblée générale se réunit de nouveau dans la salle et le comité directeur propose Mr BARRERE Stéphane au poste de président.

Il est procédé à l'élection de Mr BARRERE Stéphane au poste de président de la ligue.

Election à la majorité avec 24 votes pour et 9 votes contre

5° Règlement intérieur

Le président indique que huit membres du Comité Directeur et Responsable Ligue Compétition ont répondu afin de corriger et de compléter ce règlement intérieur et se félicite du travail collectif effectué. Ce règlement, d'autant plus légitime, revêt une grande importance car il viendra encadrer, dès la rentrée de septembre 2018, le fonctionnement de la ligue.

Mlle BONDAT Dorothée (membre du C.D.) demande à ce que soit rectifié la phrase suivante (certainement due à une erreur) : « pour les galas, la ligue prend en charge les officiels **ET** le médecin » au lieu de « pour les galas, la ligue prend en charge les officiels **ou** le médecin ».

Le président indique qu'il va effectuer cette correction.

Le secrétaire fait procéder au vote d'acceptation du Règlement intérieur de la ligue

Accepté à la majorité avec 24 votes pour et 9 votes contre

Celui-ci sera envoyé en même temps que le PV à l'ensemble des clubs de la ligue.

6° votes des propositions de tarifs ligue du trésorier

Le trésorier, ayant prévu d'être absent, a missionné Mr THEVENON Herbert (vice-président) pour le représenter et proposer les tarifs ligues suivants pour la saison à venir.

Ceux-ci prennent en compte la future baisse (drastique) des subventions CNDS.

Proposition N°1 : Cotisation annuelle des clubs afin d'accéder aux différentes organisations de la ligue : 60€ plus règlement « Caution forfaits et impayés » : 60€ ; soit un chèque de 120€.

Acceptée à la majorité à 29 pour et 4 contre

Proposition N°2 : Repas pris en charge par la ligue pour les formateurs et intervenants à hauteur de 15€.

Acceptée à l'unanimité

Proposition N°3 : Hôtel pris en charge par la ligue pour les formateurs et intervenants à hauteur de 50€.

Acceptée à l'unanimité

Proposition N°4 : Indemnité kilométrique pour les officiels et membres C.D. à hauteur de 0,10€/km.

Refusée à 24 contre, 2 blancs et 7 pour

Suite à ce refus, l'indemnité kilométrique « base » des officiels et membres du C.D. reste à 0,20€/km pour une personne, 0.30€/km pour le covoiturage de deux personnes et 0.40€/km pour le covoiturage de trois personnes.

Proposition N°5 : Vacation du médecin pris en charge par la ligue à hauteur de 400€ + 0,308€/km.

Acceptée à la majorité à 29 pour et 4 blancs

Proposition N°6 : Formation facturé 40€/jour (25€ par demi-journée).

Acceptée à la majorité à 24 pour et 9 contre

Proposition N°7 : Examen CQP facturé 50€.

Acceptée à la majorité à 24 pour et 9 contre

Proposition N°8 : Examen GAT facturé 40€.

Acceptée à la majorité à 32 pour et 1 contre

Proposition N°9 : Examen JA/DO facturé à 40€.

Acceptée à la majorité à 32 pour et 1 blanc

7° Questions diverses

Aucune question n'ayant été adressée au secrétariat de la Ligue ni aucune posée lors de cette assemblée, il s'ensuit une libre information de divers membres en direction des participants de cette Assemblée Générale.

- Mlle BONDAT (membre du CD et présidente du club BFCP) nous annonce que les dirigeants de son club ont décidé que leur gala serait organisé le samedi 18 Mai 2019 et le championnat Nouvelle-Aquitaine le lendemain, le dimanche 19 Mai 2019 au lieu du 9 juin 2019 comme initialement prévu.

- Notre CTL profite de l'échange pour nous proposer ses idées : une organisation sur deux endroits différents pour les UC2 et GAT (notre président approuve) et un recyclage obligatoire pour les moniteurs si ils veulent continuer à être second de ring. Sur ce dernier point, notre président (appuyé du secrétaire) lui dit que cela ne sera pas possible vu qu'on n'est pas obligé d'être moniteur pour être second (il faut juste être licencié SBF). Le secrétaire précise que refaire l'UC2 pour les « déjà-moniteurs » est gratuit dans la ligue (ce dernier l'a fait et a été le seul moniteur à se recycler cette saison).

- Mr BRET Jean-Christophe et Mme BRET-FARGEOT Hélène nous annoncent qu'ils vont créer leur propre club à Montpon.

- Mr BONNEAU Jean-Jacques demande s'il ne serait pas possible d'obliger un club venant avec un certain nombre de tireurs à une compétition de former des juges/arbitres. Le président dit

que c'est du ressort des comités départementaux et qu'il est très difficile de contraindre les clubs (ayant déjà fait l'expérience avec le CD de Gironde). Mr BONNEAU demande aussi si il n'est pas également possible de mixer les CTDs lors des passages de gants jaunes organisés dans les départements pour éviter un trop écart de niveau (écart qui se ressent lors des examens de CQP et de GAT). Idée intéressante à condition que l'ensemble des CTDs soient d'accord (pas de la responsabilité de la ligue).

- Mme PEREZ-DIGON Josefina (vice-présidente et responsable de la commission communication), n'étant plus secondé du service civique Mr FONTAINE, demande que les clubs fassent parvenir d'eux-mêmes les différentes infos (affiches, stages, etc...) qu'ils souhaitent voir paraître sur le site ainsi que sur les réseaux sociaux. Cela lui ferait gagner beaucoup de temps.

Avant de clôturer l'assemblée générale, le président précise que la prochaine réunion du comité directeur (le dimanche 16 septembre 2018 de 11h à 16h à la Maison départementale des Sports et de la Vie Associative de Bordeaux 163, rue David Johnston) sera principalement axée sur l'élaboration du calendrier de la ligue pour la saison 2018-2019.

Tous les représentants de clubs ou comités départementaux susceptibles de prendre en charge une organisation Ligue devront obligatoirement y assister.

Le secrétaire fera parvenir à l'ensemble des clubs de la ligue les dates des compétitions retenues par notre RLC Mr Le FRIEC pour qu'ils puissent retenir leurs organisations.

Le président remercie les participants de leur présence et les félicite de leur bonne collaboration.

La séance est levée à 17h

Fait à Talence le 1^{er} juillet 2018

Le président

Stéphane BARRERE



Le secrétaire général

David BEYRET

BEYRET DAVID
